



Avant de vous présenter au tribunal

Une série de l'Association du Barreau canadien vouée à la santé juridique

2017

Les tribunaux administratifs s'occupent de nombreux problèmes juridiques. Souvent moins protocolaires que les cours, ils sont habituellement plus rapides et simples et plus accessibles aux demandeurs non représentés. Ce bilan de santé juridique vous aidera à naviguer dans le processus.

Êtes-vous au bon endroit? Consultez le site Web et, si possible, les lois, règles et décisions antérieures du tribunal.

Envisagez de résoudre votre différend sans audience. Certains tribunaux offrent le règlement extrajudiciaire des différends, souvent en présence d'un tiers neutre.

Déposez votre demande. Prenez connaissance des étapes du processus de demande, en portant attention aux délais. Organisez vos documents et vérifiez ceux que vous devez inclure. Existe-t-il un formulaire de demande? Devez-vous envoyer votre demande à l'autre partie?

Conférence préparatoire à l'audience. Il pourrait y avoir une réunion préalable, durant laquelle un représentant du tribunal aidera les parties à s'entendre sur certains points afin de simplifier ou de raccourcir l'audience. Demandez au personnel du tribunal de vous indiquer les sujets qui seront abordés.

Divulgateion. Vous devrez peut-être envoyer vos documents ou une liste de témoins à l'autre partie ou au tribunal avant l'audience. Si vous ne le faites pas, vous pourriez ne pas pouvoir procéder, ni avoir recours à ces documents ou témoins.

L'audience. Elle peut avoir lieu en personne, par écrit ou par téléphone. Pour vous préparer, rassemblez et organisez tout ce dont vous aurez besoin pour prouver le bien-fondé de votre cause. Assurez-vous que vos témoins seront disponibles.

Dépens. Si le tribunal peut accorder des dépens, la partie perdante pourrait devoir payer les frais engagés par l'autre partie. Conservez vos reçus pour prouver vos frais, si vous gagnez.

Besoin d'aide? Le personnel du tribunal ne peut pas vous conseiller sur vos droits ou votre cause, mais peut vous fournir des renseignements d'ordre général, vous aider à remplir les formulaires nécessaires et à formuler votre demande.

Pour les affaires complexes ou importantes, pensez à consulter un professionnel. Demandez une liste des avocats de votre région au barreau local.

Pour des liens et des ressources utiles, consulter cba.org/bilansante

